

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1017

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **8 septembre 2020** à 19 heures 30 à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :	Monsieur Marco Julien	Conseiller no 1
	Monsieur René Bergeron	Conseiller no 2
	Monsieur Bertrand Le Grand	Conseiller no 3
	Monsieur Gaston L'Heureux	Conseiller no 4
	Monsieur Fernand Brousseau	Conseiller no 5
	Monsieur Jean-François Messier	Conseiller no 6

Est absent :

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, Monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

Deux (2) personnes étaient présentes dans la salle.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2020-09-147

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 et de la séance extraordinaire du 10 août 2020
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés – Août 2020

Affaires courantes

6. Autorisation de paiement de facture / Prêt installations septiques / 587 route Laurier
7. Autorisation de paiement de facture / Prêt installations septiques / 353 rang Bois-Franc Est
8. Résolution de demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis

Administration générale

9. Demande de la municipalité de N-D-S-C-d'Issoudun pour une compensation liée à la réalisation d'une démarche de planification stratégique locale sans l'accompagnement du CLD

Aménagement du territoire

Travaux publics

Sécurité publique

Loisirs, culture et famille

10. Création du comité de pilotage et du comité de suivi du plan d'action de la politique familiale et Municipalité amie des aînés
11. Divers
 - 11.1. Autorisation de paiement de facture / Prêt pour installation septique / 16 5^e rang
 - 11.2. Autorisation de paiement de facture / Prêt pour installation septique / 3 6^e rang est
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1018

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2020.

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 3 AOÛT 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020

RÉSOLUTION 2020-09-148

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 et de la séance extraordinaire du 10 août 2020.

4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL

Une rencontre a eu lieu jeudi le 3 septembre dernier entre la chargée de projet des mises à jour des politiques MADA-famille de la MRC de Lotbinière, Madame France Nadeau, avec le directeur général, M. Mathieu Roy et avec le représentant des questions familles et aînés, Monsieur Gaston L'Heureux. Cette rencontre avait pour but de faire un premier contact entre ces acteurs de la démarche qui s'initiera au cours du prochain mois avec le comité local. Parmi les objectifs et obligations du plan de communication de la démarche, une rubrique mensuelle paraîtra dans le journal municipal dès cet automne pour informer tous les citoyens de l'état d'avancement et, au cours du rapport des comités de travail de la séance du conseil, un suivi de la procédure sera réalisé. Prochaine rencontre prévue fin septembre.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS / AOÛT 2020

RÉSOLUTION 2020-09-149

ATTENDU QUE le directeur général a déposé et présenté les comptes payés du mois d'août 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont examiné les comptes payés;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés se résumant ainsi :

Sous-total des dépenses	81 951, ⁶⁵ \$
Rémunération nette (employés et élus)	23 641, ⁶⁵ \$
Total dépenses	105 593,³⁰ \$

6. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE / PRÊT POUR INSTALLATION SEPTIQUE / 587 ROUTE LAURIER

RÉSOLUTION 2020-09-150

ATTENDU QUE les propriétaires du 587 route Laurier sont inscrits au programme municipal de prêt pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE ces derniers ont procédé aux travaux conformément aux dispositions de la réglementation et qu'ils ont présenté une facture d'un montant de 11 296,²⁹ \$ à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'émettre un chèque aux propriétaires du 587 route Laurier et à leur entrepreneur au montant de 11 296,²⁹ \$ et de procéder à l'enregistrement du prêt à leur compte de taxes.

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1019

7. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE / PRÊT POUR INSTALLATION SEPTIQUE / 353 RANG BOIS-FRANC EST

RÉSOLUTION 2020-09-151

ATTENDU QUE les propriétaires du 353 rang Bois-Franc Est sont inscrits au programme municipal de prêt pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE ces derniers ont procédé aux travaux conformément aux dispositions de la réglementation et qu'ils ont présenté une facture d'un montant de 14 831,⁷⁸ \$ à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'émettre un chèque aux propriétaires du 353 rang Bois-Franc Est et à leur entrepreneur au montant de 14 831,⁷⁸ \$ et de procéder à l'enregistrement du prêt à leur compte de taxes.

8. RÉSOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS

RÉSOLUTION 2020-09-152

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu de l'Association des Groupes de Ressources Techniques du Québec (AGRTQ) une invitation à appuyer une demande au Gouvernement qui se présente comme suit :

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe incontestablement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,³⁰ \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

9. DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE N-D-S-C-D'ISSOUDUN POUR UNE COMPENSATION LIÉE À LA RÉALISATION D'UNE DÉMARCHÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE LOCALE SANS L'ACCOMPAGNEMENT DU CLD

RÉSOLUTION 2020-09-153

ATTENDU la volonté de la Municipalité de réaliser cette démarche de planification;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1020

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC de Lotbinière ont profité de l'accompagnement du CLD lorsque ce dernier offrait le service;

ATTENDU QUE ces dites municipalités ont bénéficié d'un accompagnement d'une moyenne de 150 heures;

ATTENDU QUE la municipalité de Leclercville a demandé l'appui de la MRC pour un accompagnement dans la réalisation de sa planification stratégique locale, car elle ne dispose pas des ressources nécessaires à la réalisation de cette démarche;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC de Lotbinière a évalué que l'accompagnement offert par le CLD pour une moyenne de 150 heures représentait un montant de 5 000.⁰⁰ \$;

ATTENDU QUE cette mesure s'applique aussi bien aux municipalités qui n'ont pas à ce jour de planification stratégique locale ou qui ont réalisé leur démarche sans l'aide du CLD;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC de Lotbinière a pris la décision d'accorder une aide de 5 000.⁰⁰ \$ aux municipalités qui n'avait pas profité de l'accompagnement du CLD;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a entériné la résolution du comité administratif concernant le soutien aux municipalités pour la réalisation des planifications stratégiques locales (résolution 126-04-2020);

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de :

- Confirmer que la Municipalité s'engage à réaliser sa planification stratégique locale dans un délai de douze (12) mois suivant la date de signature de l'entente;
- Demander l'aide de 5 000.⁰⁰ \$ à la MRC de Lotbinière pour la réalisation de sa planification stratégique locale soit environ 150 heures.

10. CRÉATION DU COMITÉ DE PILOTAGE ET DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

RÉSOLUTION 2020-09-154

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement action des aînés;

ATTENDU QUE la volonté de la Municipalité de mettre à jour sa politique familiale et Municipalité amie des aînés

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée dans la démarche territoire de mise à jour des politiques familiales et Municipalité amie des aînés;

ATTENDU QUE la Municipalité doit dans le cadre de la démarche de mise à jour de sa politique familiale et Municipalité amie des aînés nommer un comité de pilotage de la démarche au niveau municipal comprenant eux représentants du milieu de vie des aînés par leur engagement dans leur communauté, deux représentants des familles et le responsable des questions familles et aînées;

ATTENDU QUE la Municipalité doit dans le cadre de la démarche de mise à jour de sa politique familiale et Municipalité amie des aînés nommer un comité de suivi du plan d'action de la politique familiale et Municipalité amie des aînés;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents :

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1021

De procéder à la création d'un comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) composé des personnes suivantes :

- Bélanger, Marie-Noëlle, représentante famille;
- Gosselin, André, représentant aînés;
- L'Heureux, Gaston, responsable questions familiales et aînées, conseiller municipal;
- Pouliot, Armande, représentante aînés;
- Vallée, Nathalie, représentante famille.

Le comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux;
- D'assurer la mise à jour de la politique familiale et Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action :
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie.
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la politique familiale et Municipalité amie des aînés;
- De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles et les aînés;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la Municipalité à intégrer le principe « penser et agir familles et aînés »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel);
- De mandater le comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés pour assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action de la politique familiale et Municipalité amie des aînés;

Le comité de suivi de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) aura pour mandat :

- D'exercer un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
- De prioriser les éléments du plan d'action;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la politique familiale et Municipalité amie des aînés;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la politique familiale et Municipalité amie des aînés;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la Municipalité à intégrer le principe « penser et agir familles et aînés »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel);

11. DIVERS

11.1 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE / PRÊT INSTALLATION SEPTIQUE / 16, 5^E RANG

Résolution 2020-09-155

ATTENDU QUE les propriétaires du 16, 5^e rang sont inscrits au programme municipal de prêt pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE ces derniers ont procédé aux travaux conformément aux dispositions de la réglementation et qu'ils ont présenté une facture d'un montant de 11 109,⁴⁶ \$ à la Municipalité

POUR CES MOTIFS

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1022

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'émettre un chèque aux propriétaires du 16, 5^e rang et à leur entrepreneur au montant de 11 109,⁴⁶ \$ et de procéder à l'enregistrement du prêt à leur compte de taxes.

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE / PRÊT POUR INSTALLATION
SEPTIQUE / 3, 6^E RANG EST**

Résolution 2020-09-156

ATTENDU QUE les propriétaires du 3, 6^e rang Est sont inscrits au programme municipal de prêt pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE ces derniers ont procédé aux travaux conformément aux dispositions de la réglementation et qu'ils ont présenté une facture d'un montant de 14 228,¹⁶ \$ à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'émettre un chèque aux propriétaires du 3 6^e rang Est et à leur entrepreneur au montant de 4 228,¹⁶ \$ et de procéder à l'enregistrement du prêt à leur compte de taxes.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2020-09-157

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 19h50.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

Madame Annie Thériault
Mairesse

Monsieur Mathieu Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

